

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 juin 2019

## **L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés**

**L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.**

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés :

- [www.acm-patrimoine.com](http://www.acm-patrimoine.com)
- [www.amazon-capital.uk](http://www.amazon-capital.uk)
- [www.azr-capital.com](http://www.azr-capital.com)
- [www.capital-bovin.com](http://www.capital-bovin.com)
- [www.capital-cheptel.fr](http://www.capital-cheptel.fr)
- [www.cavedor.com](http://www.cavedor.com)
- [www.cave-france.com](http://www.cave-france.com)
- [www.cheptelinvest.com](http://www.cheptelinvest.com)
- [www.choices-invest.com](http://www.choices-invest.com)
- [www.cow-invest.com](http://www.cow-invest.com)
- [www.dbs-minage.com](http://www.dbs-minage.com)
- [www.dfir-kapital.com](http://www.dfir-kapital.com)
- [www.divinum-europe.com](http://www.divinum-europe.com)
- [www.epargne-agricole.com](http://www.epargne-agricole.com)
- [www.fortis-prime.com](http://www.fortis-prime.com)

- [www.francevinsconseils.com](http://www.francevinsconseils.com)
- [www.gaecdlabelangerie.com](http://www.gaecdlabelangerie.com)
- [www.invest-partnercapital.com](http://www.invest-partnercapital.com)
- [www.investissement.svbs-ltd.com](http://www.investissement.svbs-ltd.com)
- [www.io-capital.net](http://www.io-capital.net)
- [www.lait-de-France.com](http://www.lait-de-France.com)
- [www.lvm-capital.com](http://www.lvm-capital.com)
- [www.meilleurscrus.com](http://www.meilleurscrus.com)
- [www.place-aux-vins.com](http://www.place-aux-vins.com)
- [www.rjlitten.com](http://www.rjlitten.com)
- [www.terium-gestion.com](http://www.terium-gestion.com)
- [www.tradition-bovin.com](http://www.tradition-bovin.com)
- [www.tradition-london-clearing.com](http://www.tradition-london-clearing.com)
- [www.vacheinvestissement.com](http://www.vacheinvestissement.com)
- [www.valorexe.com](http://www.valorexe.com)
- [www.vegaswiss.com](http://www.vegaswiss.com)
- [www.veritas-investissement.com](http://www.veritas-investissement.com)
- [www.vinpatrimoine.com](http://www.vinpatrimoine.com)
- [www.wine-investments.com](http://www.wine-investments.com)

**Désormais, tous les sites et/ou acteurs proposant aux particuliers des offres d'investissement irrégulières sont rassemblés en un tableau unique. Mis à jour régulièrement, il permet une recherche par ordre alphabétique. L'AMF invite à une consultation régulière de ce tableau.**

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger son épargne → Listes noires) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS (rubrique : Épargne → Se protéger contre les arnaques → Les listes noires des sites internet et entités non autorisés).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être complète car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF<sup>1</sup> sont consultables sur le site internet de l'AMF.

**Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :**

Assurance-Banque-Épargne Info Service : <https://www.abe-infoservice.fr/> ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (service 0,05 €/min + prix d'un appel).

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/>

**Contact presse :**

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Richard - Tél : +33 (0)1 5345 6039 ou +33 (0)1 5345 6028

**En savoir plus**

- ▾ Tableau des acteurs et sites non autorisés
- ▾ Liste des offres enregistrées auprès de l'AMF

**Mots clés**

BIENS DIVERS

MISE EN GARDE

[1] En application de l'article L. 550-3 du code monétaire et financier sur des placements en biens divers.

---

**SUR LE MÊME THÈME**

---

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect



COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés



RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements

*Mentions légales :*

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02